

que l'on connoisse leurs maximes, il est aisé de démêler le vrai d'avec le faux, & que les Espagnols ont bien moins cherché dans cette occasion à vanger leurs prétendues injures qu'à mettre en exécution des projets formez depuis longtems.

Les préparatifs extraordinaires que l'on continuë encore de faire dans cette Monarchie, font craindre avec justice qu'on ne s'en tienne pas à la conquête de la Sardaigne; & si quelques Puissances attentives à maintenir la paix, ne s'entremettent pas à terminer ce différend, voilà l'Europe replongée dans les horreurs d'une guerre plus cruelle que celle que l'on vient de terminer après tant de travaux & de sang répandu.

France.

VI. Le différend entre les Princes du Sang, & les Princes legitimez, a fait pendant quelque tems l'attention de toute la France, chacun ayant pris parti dans ce démêlé, suivant ses vûes & ses interêts particuliers. Il ne s'agissoit pas moins que de la succession à la Couronne, à laquelle les Princes legitimez avoient été appellez par l'Edit que le feu Roi Louis XIV. rendit au mois de Juillet 1714. ou de revoquer ce même Edit & exclure ces Princes d'un honneur, qu'à la verité le Roi défunt paroïssoit leur avoir accordé *trop facilement*, & même contre les loix fondamentales du Royaume: l'affaire étoit épineuse, d'un côté la liberté de la Nation Françoisise s'y trouvoit interessée, l'honneur de la Maison Royale étoit blessé par cette concurrence, & les Princes du Sang paroïssent résolus de mettre tout en usage pour maintenir leurs droits: les Princes legitimez d'autre part se fondoient sur les

*Différend
entre les
Princes du
Sang & les
Legitimés
terminé.*